



Compte-rendu du comité de voisinage du
Rateau – 6 décembre 2012

Elus présents :
Danielle Haenn
Gilles Poux
Laurent Sautoire

Excusés :
Laurent Thibaut
Saraniya Canabady

40 participants

Introduction :

Monsieur le maire présente la thématique des comités de voisinage en insistant sur la partie de la mise en place du stationnement réglementé et des zones 30.

Deux objectifs sont recherchés dans la mise en place de ces nouveaux dispositifs réglementés. Le premier est de prendre en compte les réelles difficultés rencontrées concernant le stationnement sur la ville et surtout en centre-ville, à la gare et aux 4 routes. Le deuxième est de rechercher à faire ralentir les automobilistes pour que la chaussée soit partagée avec les vélos et les piétons.

Concernant le quartier des 4 routes nous sommes dans une situation particulière avec le rond-point du 8 mai 1945 et le PDU. Il s'agit de contraindre les automobilistes à adopter une pratique de conduite apaisée, en ne donnant plus la priorité à la voiture mais en insistant sur un partage de l'espace public en introduisant des zones 30 avec rehaussement de la chaussée, matérialisation au sol, sens unique et possibilité donnée au vélos de circuler en sens inverse des voitures. Cela représente un investissement d'environ 700 000 euros.

Faire payer le stationnement ne fait pas partie d'une volonté de principe de la municipalité, mais force a été de constater que dans les 3 quartiers cités le stationnement des véhicules est devenu un trop gros problème. Ce constat a été validé par le diagnostic réalisé par un entreprise spécialisée dans ce domaine confirmant la forte pression sur le stationnement, notamment aux 4 routes avec de nombreuses voitures ventouses empêchant la rotation nécessaire des véhicules dans le quartier.

Ce dispositif de stationnement payant mis en place avec Plaine Commune sur 17 rue de la ville (il y a en a 170 au total) s'accompagne d'un renforcement du nombre d'ASVP permettant la surveillance nécessaire.

Suite aux propos liminaires du Maire Danielle Haenn propose aux habitants présents d'engager la discussion sur cette question d'une ville apaisée.

Débats/ questions des habitants :

- Une habitante demande quel dispositif est prévu avec les zones30?
- Un autre indique que rue Turgot il n'y a pas de plot pour empêcher les voitures de se garer sur les trottoirs.
- Un habitant indique qu'il serait souhaitable de prendre contact avec les bailleurs pour mieux connaître l'occupation des parkings en sous-sol et pour leur demander de baisser les tarifs en vigueur.
- Un autre demande comment faire pour gérer les voitures ventouses qui se garent à un mètre des murs des habitations.
- Un habitant se dit satisfaisait de cette volonté de pacifier la circulation mais il demande si le fait de rendre payant le stationnement dans certaines rues ne va pas déplacer le problème dans les rues avoisinantes.
- Un habitant signale également que la rue Lavoisier n'est pas prise en compte dans le dispositif payant et que cela va poser également un problème de rabattement de véhicule dans cette rue.
- Il y a l'attente d'une réunion avec PCH car il y a toujours des gens qui rentrent dans les parkings réservés aux locataires.

Monsieur le Maire reprend la parole pour indiquer que :

Concernant la zone 30, en plus du panneau de signalisation il y aura un plateau traversant de réalisé avec rétrécissement de la voie et des protections pour les piétons.

Les travaux permettront de réaliser des passages piétons PMR. Cela va représenter 5 mois de travaux pour un coût d'environ 700 000 €. Il y aura également des radars pédagogiques d'installés.

Pour contrecarrer le stationnement sur les trottoirs il est choisi comme solution de rehausser les trottoirs.

Afin de faire respecter cette nouvelle réglementation, 7 ASVP supplémentaires sont recrutés

M. le Maire indique que plus 1200 véhicules sont enlevés sur une année.

Concernant le risque de rabattement sur les rues environnantes il y a effectivement un risque mais le fait de se garer trop loin devrait être dissuasif.

La ville souhaite travailler avec les bailleurs pour que les parkings soient moins chers. Il y trop de parking vide en sous-sol.

Danielle Haenn intervient pour rappeler qu'un des objectifs est de contraindre les automobilistes qui prennent le métro, de prendre le bus.

Des habitants demandent si la police nationale fera partie du dispositif pour faire respecter le stationnement et quelle est la réglementation pour les lieux de culte ?

Des habitants signalent les difficultés à l'angle de la rue Lavoisier autour de l'école et demandent s'il est possible d'étendre le stationnement réglementé à toute la ville sauf pour les riverains.

Danielle Haenn explique que la ville réalise une première phase et qu'un bilan doit être fait pour vérifier l'impact réel sur le stationnement et voir si on étend ou pas le dispositif.

M le Maire indique que la ville travaille de manière courtoise avec la police nationale et de façon constructive malgré des effectifs de fonctionnaires de police trop insuffisants. La police est d'accord pour nous accompagner et en profite pour indiquer que la police verbalise déjà mais avec des PV électroniques donc non visibles sur les parebrises des véhicules. Les ASVP auront le même dispositif avec en plus la pose d'un flyer pédagogique.

Concernant les lieux de culte il faut savoir que la réglementation est : pour une salle accueillant du public il faut une place de stationnement pour 7 personnes et faire la demande des autorisations. Actuellement la ville est en procédure judiciaire avec plusieurs associations cultuelles qui ne sont pas aux normes d'hygiène ou sans les autorisations.

Pour l'école située sur l'ancien stade Daniel Féry et la rue Lavoisier il est interdit, avec le plan Vigipirate, de stationner devant les écoles. On va refaire le trottoir qui sera haut de 18 cm pour empêcher le stationnement.

Des habitants demandent comment va être utilisé l'argent récolté par le stationnement payant et si on peut mettre des caméras de surveillance aux 4 routes ?

M le Maire répond que l'argent des parcmètres va dans les recettes de la ville qui a la charge de la maintenance du matériel et des dépenses du personnel ASVP. Il rappelle que les traversées des écoles ont été renforcées et que la nouvelle école a été prévue. Concernant la vidéosurveillance il y a déjà des caméras aux 4 routes qui vont être améliorées car il y a des zones d'ombres

actuellement. Il indique que la vidéosurveillance est un outil parmi d'autres mais qu'il faut surtout de la présence humaine. Il propose qu'au prochain comité de voisinage soit présentés les plans des futur aménagements.

M le Maire revient sur l'objectif du stationnement payant et des zones 30. Il y a une volonté de créer un choc pour changer les pratiques anarchiques et mettre de la rigueur et des règles pour que la voie publique soit partagée entre les voitures, les vélos et les piétons.

Nous allons être dans une dynamique de réactivité pour ajuster et corriger si nécessaire ou amplifier le dispositif s'il s'avère efficace. Il y aura une signalétique spécifique qui sera posée pour informer sur les zones apaisées.

Tout cela se fait avec Plaine commune dont le budget est difficile a boucler car il y a eu la suppression de la taxe professionnelle et la baisse par l'actuel gouvernement des dotations aux collectivités territoriales. Mais la ville aidera s'il faut installer des horodateurs supplémentaires.

Un habitant demande qu'il y ait des parkings pour les vélos.

Une prochaine réunion pour présenter le projet des rues jouxtant la nouvelle école et faire un premier bilan du stationnement payant.